Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500242-20251217-DE25_96-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 17/12/2025

Date de la convocation : 11 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 17 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de L. BESSERVE, Maire.

PRÉSENTS (27) : L. BESSERVE, Maire, F. BROCHAIN, S. ROUANET, T. FAUCHOUX, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, B. ROHON, A. LANDAIS, F. MIGNON, L. FAROUJ, adjoints,
J.-B ALBANESE, A. AMAR, S. HILLION, S. LABOUX MORIN, G. LE BRIS, M. LE GENTIL, J.-Y. LOURY, M. PABOEUF, L. STEPHAN, L. ALLIAUME, N. JAOUEN, N. LUCAS, E. SAUVAGET, B. TANCRAY, T. ANNEIX, A. BIDAULT, P. CORNICHET, R. PIEL, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (6) : V. AIT TALEB, Q. JAGOREL, S. MACÉ, T. PHAM, S. LAPIE. M. TOMASI.

PROCURATIONS DE VOTE (6) : V. AIT TALEB à B. ROHON, Q. JAGOREL à F. BROCHAIN, S. MACÉ à L. BESSERVE, T. PHAM à M. LE GENTIL, S. LAPIE à T. ANNEIX, M. TOMASI à L. ALLIAUME.

Marianne PABOEUF a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
25-96	CONVENTION RELATIVE À LA FOURNITURE DE CARBURANT ENTRE RENNES MÉTROPOLE ET LA VILLE DE BETTON	**B. ROHON**

Annexe 9 – Projet de convention relative à la fourniture de carburant

Dans le cadre du transfert de la compétence voirie à Rennes Métropole à compter du 1er janvier 2017, impliquant la mise en place de plateformes territoriales, la commune de Betton met à disposition de Rennes Métropole des locaux lui appartenant, situés au centre technique municipal de la Renaudais.

Dans un souci de rationalisation, il est prévu que le parc des véhicules (véhicules légers et utilitaires, engins de travaux publics), affectés à la plateforme voirie Nord-Est de Rennes Métropole, soit approvisionné en carburant sur le site des locaux mis à disposition par la commune de Betton, ce site comportant une station de distribution de carburant GNR. De même, l'entretien courant (nettoyage) des véhicules est réalisé sur l'aire de lavage de la commune.

Le carburant consommé par Rennes Métropole fait l'objet d'une facturation à l'issue de chaque trimestre, sur la base des relevés de consommations de chaque véhicule, communiqués à Rennes Métropole par la commune.

La convention est conclue pour une durée de 3 années et reconduite, par tacite reconduction, par période de 3 ans, le nombre de périodes de reconduction étant fixé à 2. La durée maximale de la convention, toutes périodes confondues, est de 9 ans.

Une première convention ayant pour objet de confier à la commune de Betton la prestation d'approvisionnement en carburant GNR et de permettre l'accès et l'utilisation de sa station de lavage a été signée le 2 juin 2017 entre la Ville de Betton et Rennes Métropole. Cette convention a été reconduite à deux reprises et arrive à échéance le 31 décembre 2025. Il apparaît donc nécessaire de procéder à la

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500242-20251217-DE25_96-DE

conclusion d'une nouvelle convention, qui prendra effet au 1er janvier 2026 et qui arrivera à échéance le 31 décembre 2028, sauf résiliation anticipée.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer cette convention.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

A BETTON, LE 17 DÉCEMBRE 2025

La Secrétaire de séance,

Marianne PABOEUF

La Maire,

Laurence BESSERVE

Laurenc e BESSER VE
Signature numérique de Laurence BESSERVE
Date : 2025.12.22 11:42:28 +01'00'

Document transmis à la Préfecture le : 22/12/2025
Publié sur le site de la Ville le : 22/12/2025
Par le service du Secrétariat Général de la Ville de BETTON